



Inauguration de l'Espace Temporaire d'Insertion (ETI) de Bordeaux : une initiative innovante pour l'insertion des populations d'origine rom

Ce lundi 20 novembre, M. Pierre Hurmic, maire de Bordeaux et premier Vice-Président de Bordeaux Métropole en charge de la transition des territoires, Stéphane Pfeiffer, adjoint au maire de Bordeaux et conseiller métropolitain délégué à l'innovation sociale dans l'habitat et habitats spécifiques inclusifs de Bordeaux Métropole ont inaugurés l'Espace Temporaire d'Insertion du quartier de la Jallère à Bordeaux.

L'objectif principal d'un ETI est la promotion de l'intégration durable des communautés roms originaires de Bulgarie ou de Roumanie. En tant que composante d'un itinéraire d'insertion, ce dispositif se profile comme une étape transitoire vers un logement stable. En 2022, un premier ETI a vu le jour à Bègles, concrétisant ainsi les efforts déployés pour favoriser l'intégration durable des communautés roms vivant dans des squats. Fort de ces expériences positives, un deuxième ETI avait alors été implanté à Floirac. Le troisième ETI inauguré ce lundi 20 novembre a vu le jour après que la Ville de Bordeaux se soit portée candidate notamment pour venir sur la commune en complément des LTI (Logements Temporaires d'Insertion) existants.

Bordeaux Métropole déploie depuis plusieurs années des moyens et des actions volontaristes pour améliorer les conditions de vie des populations vivant en squats ou bidonvilles. Avec la création de 217 places, dont 90 en ETI et 127 en Logements Temporaires d'Insertion (LTI), la Métropole s'engage activement dans la résorption des squats et bidonvilles.

Dans le cadre de ce projet, le coût moyen par ménage et par an pour la gestion locative et l'accompagnement social est de 21 500 €. Actuellement, l'Espace Temporaire d'Insertion (ETI) de Bordeaux accueille 33 résidents, dont 18 adultes et 15 enfants. Le budget total alloué à l'ETI de Bordeaux s'élève à 1 758 440 €.

Bordeaux Métropole poursuit ses efforts en recherchant du foncier temporairement disponible, avec la perspective d'ouvrir 34 nouvelles places d'ici la fin de l'année 2023 et le début de 2024. Les financements reçus de l'État en 2023, à hauteur de 295 000 €, contribueront à la réalisation de ces projets.

Ce projet s'inscrit dans la stratégie territoriale de résorption des squats, initiée par l'État et soutenue par Bordeaux Métropole, les villes de Bordeaux, Bègles et Mérignac, ainsi que le Conseil Départemental de la Gironde. La mise en place d'une plateforme numérique de recensement et d'information sur les occupations illégales facilite cette démarche, avec un budget annuel estimé à 200 000 €, cofinancé par l'État, Bordeaux Métropole et le Conseil Départemental.

Contacts presse :

Bordeaux Métropole

Virginie Bougant – 06 27 52 48 69 / vi.bougant@bordeaux-metropole.fr

Margot Pinsolles – 06 61 80 61 23 / m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr

Ville de Bordeaux

Nicolas Corne – 05 56 10 20 46 – presse@mairie-bordeaux.fr